



VOIE GÉNÉRALE

2^{DE}

1^{RE}

T^{LE}

Danse

ENSEIGNEMENT

SPÉCIALITÉ

REPÈRES NATIONAUX D'ÉVALUATION POUR L'EXAMEN TERMINAL BACCALAURÉAT DE LA SPÉCIALITÉ ARTS DANSE PARTIE ORALE – ENTRETIEN (SUR 8 POINTS)

Note de service définissant l'épreuve

Extrait de la note de service n° 2020-024 du 11 février 2020 décrivant le premier temps (présentation chorégraphique) de la partie orale de l'épreuve de l'examen terminal du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité arts-danse.

« Modalités de l'épreuve

Second temps : entretien

Le jury interroge le candidat sur sa composition afin d'apprécier ses capacités à expliciter sa démarche de chorégraphe, son expérience d'interprète, en relation avec sa culture chorégraphique et son parcours d'élève spectateur, critique, chercheur. Le candidat peut, s'il le souhaite, prendre appui, au cours de cet entretien, sur les différents carnets (de bord et/ou de création) qu'il a constitués lors de son parcours de formation.

Dans le cas d'une composition collective, les entretiens sont toujours individuels.

Document de synthèse et carnets

Un document de synthèse, rédigé par le professeur de la classe et visé par le chef d'établissement, décrit sommairement, en une ou deux pages, les grandes étapes du travail de la classe. Il doit être transmis au plus tard quinze jours avant l'épreuve au jury.

Le candidat amène le jour de l'épreuve les différents carnets qu'il a constitués lors de son parcours de formation ».

Bulletin officiel spécial n° 2 du 13 février 2020.

Éléments à évaluer	0 à 2 points	2.25 à 4 points	4.25 à 6 points	6.25 à 8 points
Explicitation par l'élève de sa démarche de chorégraphe (en lien avec sa culture chorégraphique et son parcours d'élève)	N'explique pas ou très peu ses choix chorégraphiques.	Énonce certains choix chorégraphiques par des mises en relation avec sa culture chorégraphique ou des éléments de son parcours d'élève.	Explique ses choix chorégraphiques avec des mises en relation avec sa culture chorégraphique ou des éléments de son parcours d'élève.	Explique ses choix chorégraphiques en mettant systématiquement en relation avec sa culture chorégraphique et son parcours d'élève.
	Ni références ni sources de composition.	Les mises en relation sont parfois contestables.	Les mises en relation sont pertinentes. Pose un regard critique sur sa démarche chorégraphique.	Les mises en relation sont variées et pertinentes. Pose un regard critique sur sa démarche et présente une réflexion personnelle sur la danse.
Explicitation de son expérience d'interprète (en lien avec sa culture chorégraphique et son parcours d'élève)	N'explique pas ou très peu sa pratique d'interprète.	Explique partiellement sa pratique d'interprète.	Explique sa pratique d'interprète en relation avec des références culturelles ou des expériences de son parcours.	Explique sa pratique d'interprète en relation avec des références culturelles et des expériences de son parcours.
	Vision erronée de sa pratique d'interprète.	Quelques mises en relation avec des références culturelles ou son parcours personnel.	Les mises en relation sont pertinentes.	Les mises en relation sont variées et pertinentes.
	Désordonné, se perd dans ses réponses. Vocabulaire spécifique à la danse peu maîtrisé.	Réponses imprécises, peu argumentées. Vocabulaire spécifique à la danse maîtrisé.	Réponses argumentées et référencées.	Regard critique sur son expérience d'interprète et réflexion personnelle sur la danse.